



Délais d'indemnisation suite à un sinistre automobile

Par **bfvc44_old**, le **04/10/2007** à **15:57**

J'ai eu un sinistre automobile il y a plus de 8 mois.

- Déclaré non responsable.
- La responsabilité n'est pas contestée.
- Le dommage a été quantifié par un expert.

Mon assurance n'a aucuns retour de la compagnie adverse malgré de nombreuses relances.

Les réparations s'élèvent à 2400 euros.

Quand je demande le remboursement des réparations, mon assureur me répond qu'il ne peut pas faire avancer mon dossier tant que la compagnie adverse ne répond pas.

-Est ce vrai ?

l'article L211-9 du code des assurances fixe un délai maximum de remboursement à 3 mois.

- que dois je faire pour forcer mon assureur à me rembourser rapidement?
- Dois je porter plainte auprès de la police?

Je ne sais pas quoi faire pouvez vous m'aider?

Par **lolodeco_old**, le **23/10/2007** à **08:34**

Bonjour,

Etiez-vous assuré en dommages ? le tiers responsable était-il étranger?

bien à vous
auditconseils@aol.com

Par **jeetendra**, le **27/10/2007** à **15:48**

bonjours s'agissant de votre demande d'indemnisation en tant qu'assuré et victime d'un dommage occasionné par une autre voiture c'est la convention irsa qui s'applique pour l'évaluation de votre préjudice, son indemnisation etc...

Pour le délai d'indemnisation l'article L 211-9 du code des assurances prévoit pour l'assureur du responsable une obligation de présenter à la victime une offre d'indemnité motivée, dans les 3 mois suivant sa demande d'indemnisation, surtout que votre indemnisation n'est pas contestable.

Si ce délai n'est pas respecté, le montant de l'indemnité offert obligatoirement par l'assureur ou en cas de saisine du juge fixé judiciairement produit intérêt au double du taux d'intérêt légal à compter de l'expiration du délai du délai de 3 mois(article L 211-13 code assurance).

S'agissant de la procédure vous avez soit la transaction avec votre assureur, soit la voie judiciaire avec la saisine du juge des référés.

Esperant vous avoir aidé, bon courage, cordialement